

**Infirmier Anesthésiste
Diplômé d'Etat**

JE VOTE FO
LE 6 DÉCEMBRE 2018

mini? QUIZ FO

Tu connais
ton job ?

1. Force Ouvrière revendique une nouvelle grille indiciaire pour les IADEs...
Laquelle ?

- A. Une grille A type
- B. Une grille a type
- C. Une grille B type

2. Les grilles de rémunérations des IADEs sont :

- A. Grades 1 et 2
- B. Grades 3 et 4
- C. Classe normale et classe supérieure

3. Dans les grilles indiciaires, combien y a-t-il d'échelons
(plusieurs réponses possibles) ?

- A. 10
- B. 6
- C. 8
- D. 7

4. Qu'a obtenu FO pour les IADEs en 2017 ?

- A. NBI 15 points
- B. Prime des IADEs à 180 euros
- C. Prime des IADEs à 120 euros

5. Pour passer du grade 2, je dois remplir
les conditions suivantes :

- A. 10 ans d'ancienneté depuis la stagiarisation dans un corps infirmier
- B. 10 ans d'ancienneté en tant qu'IADE
- C. Etre au 4^{ème} échelon avec 1 an d'ancienneté

6. Qui fixe le ratio pour le passage au 2^{ème} grade ?

- A. Le Directeur
- B. Il n'y en a pas
- C. Le Ministère de la Santé



..... Réponses mini quiz FO

Question 1

Réponse A : Force Ouvrière revendique pour tous les IADEs la grille A type pour que le niveau d'études Master II (Bac +5) corresponde à la grille indiciaire comme dans les 2 autres fonctions publiques.

FO revendique également la prise en compte de la pénibilité du métier pour tous les IADEs par une reconnaissance en catégorie active.

Question 2

Réponse A et C : Le nouveau corps des IADEs a été créé dans le prolongement de la mobilisation de 2017. Certains agents ont décidé de rester dans l'ancien corps et de garder le bénéfice de la catégorie active. Ils ont 2 grilles indiciaires (classe normale et supérieure). Les autres ont intégré le nouveau corps avec 2 grilles indiciaires (grade 1 et 2) en perdant alors la catégorie active.

Question 3

Réponse A, B, C et D : 10 et 6 échelons dans la catégorie sédentaire (nouveau corps), 8 et 7 échelons dans la catégorie active (en extinction).

Question 4

Réponse A et B : Faisant suite également aux mouvements des IADEs en 2017, les professionnels ont obtenu une NBI de 15 points.

La prime de 2010 a quant à elle été relevée à 180 euros.

Question 5

Réponse A et C : Pour ceux relevant du décret 2017-984 du 10 mai 2017 (sédentaires corps actuel), il faut 10 années d'ancienneté et l'échelon 4 + 1 année d'ancienneté dans cet échelon du premier grade.

Question 6

Réponse B : Il n'y a pas en l'état de ratio pour le passage en classe supérieure ou 2^{ème} grade pour les personnels IADE.

Grilles de rémunérations

Valeur du point d'indice : 4,6860

IADE 1^{er} grade

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	430	2014,98	433	2029,04
2	2 ans	450	2108,70	452	2118,07
3	2 ans	471	2207,11	473	2216,48
4	2 ans	495	2319,57	498	2333,63
5	2 ans	519	2432,03	522	2446,09
6	3,5 ans	543	2544,50	546	2558,56
7	4 ans	571	2675,71	573	2685,08
8	4 ans	595	2788,17	598	2802,23
9	4 ans	618	2895,948	621	2910,01
10		641	3003,726	650	3045,90

IADE 2^{ème} grade

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	545	2553,87	548	2567,93
2	3 ans	561	2628,85	564	2642,90
3	4 ans	584	2736,62	587	2750,68
4	4 ans	605	2835,03	607	2849,09
5	4 ans	626	2933,44	629	2947,49
6		652	3055,27	664	3111,50

Infirmier anesthésiste classe supérieure extinction

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	464	2174,30	467	2188,36
2	2 ans	492	2305,51	495	2319,57
3	2 ans	511	2394,55	514	2408,60
4	3 ans	534	2502,32	537	2516,38
5	3 ans	554	2596,04	560	2624,16
6	3,5 ans	576	2699,14	579	2713,19
7		614	2877,20	617	2891,26

Infirmier anesthésiste classe normale extinction

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	1 an	377	1766,62	379	1775,99
2	2 ans	404	1893,14	406	1902,52
3	3 ans	423	1982,18	426	1996,24
4	3 ans	448	2099,33	451	2113,39
5	4 ans	471	2207,11	474	2221,16
6	4 ans	497	2328,94	500	2343,00
7	4 ans	526	2464,84	529	2478,89
8		554	2596,04	560	2624,16

..... Votre carrière

L'infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat est un infirmier qui se spécialise afin d'acquérir des compétences supplémentaires dans les domaines de l'anesthésie, de la réanimation des soins d'urgence ainsi que de la prise en charge de la douleur.

Force Ouvrière accompagne et porte la revendication de ces professionnels qui sont au plus près du malade dans la gestion de la prise en charge globale en anesthésie, en réanimation ou en pré-hospitalier.

Ces 3 dernières années, Force Ouvrière a permis dans une lutte syndicale avec les professionnels, d'obtenir un nouveau décret de compétence qui reconnaît une autonomie d'exercice, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Mais la reconnaissance indiciaire n'est toujours pas actée et ce n'est pas l'obtention d'une nouvelle prime de type NBI qui arrêtera Force Ouvrière de réclamer des grilles salariales A type, reconnaissant le niveau Master II (bac + 5).

Malgré l'obtention d'un corps statutaire propre, Force Ouvrière ne peut se satisfaire du résultat car le Ministère a complètement oublié les questions salariales et statutaires des cadres IADEs.

La pénibilité n'est toujours pas reconsidérée et est loin d'être intégrée.

Force Ouvrière considère qu'il y a eu quelques avancées dans le dossier des IADEs, mais loin de satisfaire de nos revendications.

Les modifications indiciaires et indemnitaires sont insuffisantes au regard du niveau du diplôme, la reconnaissance de la pénibilité doit être un droit au vu de la complexité et du stress vécu par ces professionnels.

Force Ouvrière continue de porter les revendications de ces personnels.

De nouveaux enjeux s'ouvrent aux IADEs comme la pérennisation des postes IADE au SMUR ou une possible réforme de la formation.

*N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants FO
de votre établissement...*

Il y a toujours une réponse à vos questions !

..... Force Ouvrière revendique

- **Une grille A type pour l'ensemble du corps des IADE**
- **La reconnaissance de la pénibilité par une réintégration en catégorie active pour l'ensemble du corps**
- **L'intégration des primes et indemnités dans le salaire de base pris en compte pour le calcul de la pension**
- **Leur encadrement par des Cadres issus de leur filière**
- **Le maintien et une priorisation de l'IADE dans le pré-hospitalier avec maintien des IADEs dans le SAMU-SMUR**

En votant Force Ouvrière,
vous voterez pour de légitimes revendications !





Elections
CAP - CTE - CCP
Le 6 décembre 2018...
Je vote FO !

FO
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE 2018



Suivez l'actualité de
FORCE OUVRIERE
en téléchargeant
l'application **FO Santé**
disponible sur Android
et iOS

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé

Cachet du syndicat